

RÈGLEMENT DU CONCOURS « Les Graines de Talents font leur cinéma »

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

La Ville d'Arnouville sis 15/17 rue Robert Schuman - CS20101 - 95400 Arnouville, représentée par Monsieur Pascal DOLL, Maire, organise à l'occasion du Téléthon, un concours intitulé « **Les Graines de Talents font leur cinéma** » à l'**Espace Charles Aznavour, le vendredi 4 décembre 2020 à 21h.**

Pour cette édition 2020, le thème choisi est « Musiques de films ».

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique âgée de 6 à 99 ans.

Les inscriptions sont ouvertes uniquement aux candidats amateurs.

Pour les mineurs l'inscription se fait avec les parents ou un représentant légal.

Ce concours sera accessible via les 3 (trois) modes d'inscriptions suivants :

1. En mairie auprès du pôle événementiel
2. Par téléphone au 01.30.11.16.53
3. Via le site Internet de la Ville

Les inscriptions sont ouvertes du 10 septembre au 17 octobre 2020.

Aucune inscription ne pourra être enregistrée après la date limite.

Pour valider sa participation, le candidat s'engage bénévolement à présenter sa prestation lors de la soirée caritative du Téléthon le vendredi 4 décembre 2020 à l'Espace Charles Aznavour.

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA PRESTATION

La durée de la prestation durera au minimum 1 minute 30' et ne pourra excéder 5 minutes.

Toute prestation supérieure à 5 minutes entraînera l'annulation de la candidature.

ARTICLE 4 – RÉPÉTITIONS

Le participant devra présenter son talent auprès de l'équipe d'organisation à l'Espace Charles Aznavour, à la date et à l'horaire qui lui seront communiqués au préalable par les organisateurs.

Chaque candidat disposera de 15 minutes en conditions réelles de spectacle pour prendre possession de la salle, de la scène, et de l'équipement scénique. Il pourra répéter son numéro autant de fois qu'il le souhaite dans la limite des 15 minutes imposées.

Les organisateurs pourront apporter des conseils au candidat dans différents domaines : artistique, sportif, scénique... pour l'aider à se performer.



ARTICLE 5 – ORGANISATION DE L'ÉVÈVEMENT

Chaque candidat devra se présenter à l'entrée de l'Espace Charles Aznavour le vendredi 4 décembre 2020 à 20h au plus tard. Il sera encadré par un bénévole de l'organisation qui le mènera vers les loges afin qu'il puisse se préparer.

Le Pôle événementiel communiquera par email l'horaire de passage pour sa prestation une semaine avant la manifestation.

Dans tous les cas, le candidat s'engage à assister à la totalité de la soirée, jusqu'à l'annonce du gagnant et la remise du prix.

ARTICLE 6 – VOTE

Le 1^{er} Prix – Talent d'Or sera choisi par le Jury professionnel composé de 5 membres.

Le 2^{EME} et 3^{eme} Prix – Le Talent d'Argent et de Bronze seront choisis par le public présent qui disposera d'un bulletin de vote remis à l'entrée.

Les bulletins de vote seront ramassés par les organisateurs à l'issue de la présentation du dernier candidat.

Les organisateurs procéderont au dépouillement et à l'annonce du vainqueur qui se verra décerné un prix.

En cas d'égalité, le jury professionnel se réunira immédiatement pour départager les deux candidats ex aequo.

ARTICLE 7 – PRIX DU CONCOURS

Le prix sera accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement (de date, de prix...), pour quelque raison que ce soit, ne pourra être demandé par le gagnant.

Si le vainqueur est absent à l'annonce des résultats, le prix sera automatiquement attribué au candidat suivant sur la liste du palmarès.

ARTICLE 8 – DROIT À L'IMAGE

En participant à ce concours, le candidat autorise la publication de photographies et vidéos pouvant être prises par les organisateurs lors de l'événement et des répétitions. Ces images pourront être utilisées pour les publications municipales et le site Internet de la Ville.

ARTICLE 9 – ENGAGEMENTS

Le simple fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de l'organisation pour les cas prévus et non prévus.

Le présent règlement sera remis et signé par le participant ou le représentant légal du mineur participant qui s'engage à remplir toutes les conditions de participation à la soirée Les Graines de Talents font leur cinéma, annoncées ci-dessus.

Une copie sera également faite pour l'organisateur.

Fait à Arnouville, le2020

Nom et signature précédée de la mention « lu et approuvé »